

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DJS 158 Subvention complémentaire (10 000 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le Sporting Club de Paris au titre de l'année 2021

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Sporting Club de Paris pour les années 2020 à 2022 ;

Vu l'avenant n°1 signé le 18 décembre 2020 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Sporting Club de Paris pour les années 2020 à 2022 ;

Vu la délibération 2021 DJS 65 en date des 9, 10 et 11 mars 2021 relative à l'attribution d'une subvention de 90 000 € au Sporting Club de Paris au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avenant n°2 signé le 18 octobre 2021 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Sporting Club de Paris pour les années 2020 à 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Sporting Club de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : le Conseil de Paris approuve le principe, les modalités et les termes de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Sporting Club de Paris domicilié au 12, rue Gandon (13^{ème}), dont le texte est joint à la présente délibération

Article 2 : la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Sporting Club de Paris l'avenant visé à l'article 1.

Article 3 : une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 euros est attribuée au Sporting Club de Paris, au titre de l'année 2021.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO